



FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE
REGLEMENT DE COMPETITION



GLISSES AEROTRACTEES

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE

SNOWKITE « OPEN DISTANCE »



ParagrapHes

1	Format du championnat.....	4
1.1	Déroulement	4
1.2	Saison sportive Snowkite.....	4
1.3	Séries de compétition.....	4
1.4	Classes de compétition.....	4
1.5	Surclassement	4
1.6	Classement final - titres délivrés.....	4
1.6.1	Classement final	4
1.6.2	Epreuves comptabilisées pour le championnat de France de snowkite « open distance »	4
1.6.3	Vainqueur du Championnat de France	5
1.6.4	Délivrance des titres	5
1.6.5	Edition et promulgation du classement final	5
1.6.6	Gestion des ex aequo sur le classement du championnat	5
2	Les courses d'open distance snowkite	5
2.1	Course « open distance »	5
2.1.1	Définition	5
2.1.2	Parcours.....	6
2.1.3	Durée de la course	6
2.1.4	Présentation du tracé	6
2.1.5	Classement	6
2.2	Validation d'une course	6
2.3	Délai imparti pour effectuer une course.....	6
2.3.1	Définition	6
2.3.2	Compétiteurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans le délai imparti	6
2.4	Le tracé d'une course.....	6
2.4.1	Tracé initial de la course	6
2.4.2	Modifications du tracé initial de la course	6
2.4.3	Reconnaissance du tracé d'une manche par les concurrents	7
2.4.4	Faisabilité du parcours de la course	7
2.5	Dégagement des obstacles nécessitant un saut.	7
2.5.1	Voie d'évitement.....	7
2.5.2	Marques d'évitement.....	7
2.6	Le départ.....	7
2.6.1	La ligne de départ.....	7
2.7	Points de passage obligatoire.....	7
2.7.1	Marque de passage	7
2.7.2	Marque de dégagement	7
2.7.3	Marques.....	8
2.7.4	Procédure de départ.....	8
2.7.5	Présence des compétiteurs au départ	9
2.8	L'arrivée	10
2.8.1	La ligne d'arrivée	10
2.8.2	Procédure d'arrivée	10
2.8.3	Ordre d'arrivée et classement.....	10
3	Les manches.....	10
3.1	Définition.....	10
3.2	Manche validée.....	10
3.3	Format d'une manche	10
3.4	Répartition des compétiteurs	10
3.5	Groupes de course.....	11
3.6	Les différents formats de manche utilisables.....	11
3.6.1	Manche courue en course unique	11

3.6.2	Manche courue en poules	11
3.6.3	Manche en format simple élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum	11
3.6.4	Manche en format simple élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum	11
3.6.5	Manche en format double élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum	11
3.6.6	Manche en format double élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum	11
3.7	Les poules de course	11
3.8	Nombre de points attribués à chaque manche validée	12
4	Epreuves	12
4.1	Définition	12
4.2	Nombre maximal de compétiteurs par épreuve	12
4.3	Manches comptabilisées sur une épreuve	12
4.4	Classement	12
4.5	Nombre de points attribués lors de chaque épreuve	12
4.5.1	Définition	12
4.5.2	Formule de calcul	12
4.5.3	Groupes de classements opérés par épreuve	13
4.5.4	Exemples de distribution de points	13
4.6	Attribution des points pour une épreuve non courue	13
5	Comportement des compétiteurs	13
5.1	Règles de priorité de passage	13
5.1.1	Routes convergentes	13
5.1.2	Routes sous la même amure	13
5.1.3	Comportement du compétiteur devant accorder priorité	13
5.1.4	Position de l'aile	13
5.1.5	Dépassement	13
5.2	Le saut- le vol	14
5.2.1	Définitions	14
5.2.2	Interdiction de vol	14
5.3	Déplacement – aile au sol – relance	14
5.3.1	Mode de déplacement	14
5.3.2	Aile au sol	14
5.3.3	Relance du compétiteur	14
5.4	Aide extérieure	14
6	Equipement des compétiteurs	14
6.1	Equipement personnel	14
6.2	Système de sécurité des ailes	14
6.3	Changement d'équipement	15
6.4	Lignes de pilotage	15
7	Divers	15
7.1	Comité de course	15
7.2	Actions ou comportements condamnables – sanctions	15
8	Liste des annexes	15

1 FORMAT DU CHAMPIONNAT

1.1 Déroulement

Le championnat de France de snowkite « Open distance » se déroule sur un circuit de plusieurs épreuves (ou étapes) inscrites au calendrier de la F.F.V.L. . Chaque épreuve peut être courue en plusieurs manches.

1.2 Saison sportive Snowkite

La saison sportive snowkite de l'année « n » est la période comprise entre le 1^{er} octobre de l'année n-1 et le 30 septembre de l'année « n »

1.3 Séries de compétition

Durant toute la saison sportive un compétiteur est inscrit soit en série **SKI** soit en série **SNOWBOARD**.

1.4 Classes de compétition

Durant toute la saison sportive un compétiteur est inscrit :

- soit dans la classe **JEUNE** qui comprend les catégories d'âge :

Minimes 14 - 15 ans 14 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

Cadets 16 - 17 ans 16 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

- soit dans la classe **OPEN** qui comprend les catégories d'âge :

Juniors 18 - 19 ans 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

Seniors 20 - 34 ans 20 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

Vétérans 35 ans et plus 35 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours

1.5 Surclassement

Un compétiteur d'une catégorie d'âge donnée peut à sa demande être surclassé à la catégorie d'âge supérieure sur présentation au directeur d'épreuve d'un certificat médical de surclassement délivré par la commission médicale. Un seul échelon de surclassement est possible. Néanmoins, au vu de l'environnement de la compétition qu'il organise, le directeur d'épreuve peut refuser l'inscription d'un compétiteur surclassé.

1.6 Classement final - titres délivrés

1.6.1 *Classement final*

Le classement final de chacun des **groupes de classement** est basé sur la somme des points obtenus par un compétiteur de ce groupe à chacune des épreuves de la saison sportive. Tout compétiteur ayant participé à au moins une des manches validées du championnat figure au classement final.

1.6.2 *Epreuves comptabilisées pour le championnat de France de snowkite « open distance »*

Seules les épreuves inscrites sur le calendrier de la commission sportive kite de la F.F.V.L. comme comptant pour le Championnat de France de snowkite « open distance » sont prises en considération pour l'édition du classement final. Toutes les épreuves sont comptabilisées.

1.6.3 Vainqueur du Championnat de France

Le vainqueur du championnat de France de snowkite «open distance » est le compétiteur ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de l'ensemble des épreuves inscrites sur le calendrier dans le groupe de classement dans lequel il est inscrit.

1.6.4 Délivrance des titres

Le titre de **Champion(ne) de France** de chacun des **groupes de classement** est délivré si et seulement si un nombre minimum de compétiteurs a participé à au moins une des épreuves du circuit. Pour chaque **groupe de classement** le nombre minimum (Nbr.MINI) est consigné dans le tableau suivant :

CLASSE DE COMPETITION	SERIE	SEXE	GROUPES DE COURSE	TITRES DELIVRES (GROUPES DE CLASSEMENT)	Nbr. MINI
OPEN	SKI	HOMMES	SKI OPEN H&F	SKI HOMMES OPEN	5
		FEMMES		SKI FEMMES OPEN	3
	SNOWBOARD	HOMMES	SNOWBOARD OPEN H&F	SNOWBOARD HOMMES OPEN	5
		FEMMES		SNOWBOARD FEMMES OPEN	3
JEUNES	SKI	HOMMES	SKI JEUNE H&F	SKI HOMMES JEUNES	3
		FEMMES		SKI FEMMES JEUNES	3
	SNOWBOARD	HOMMES	SNOWBOARD JEUNE H&F	SNOWBOARD HOMMES JEUNES	3
		FEMMES		SNOWBOARD FEMMES JEUNES	3

1.6.5 Edition et promulgation du classement final

Le classement final du championnat est arrêté par la commission compétition kite.

Les résultats définitifs sont promulgués au plus tard lors du « Mondial du vent » suivant la période de compétition.

1.6.6 Gestion des ex aequo sur le classement du championnat

En cas d'ex aequo entre deux ou plus compétiteurs sur les trois premières places lors de l'édition du classement final du Championnat de France :

- sera classé devant le compétiteur ayant eu le nombre de points le plus élevé sur la dernière des épreuves,
- si l'ex aequo perdure, sera classé devant, le compétiteur qui aura obtenu eu le nombre de points le plus élevé sur l'avant dernière des épreuves.

2 LES COURSES D'OPEN DISTANCE SNOWKITE

2.1 Course « open distance »

2.1.1 Définition

Une course de type « open distance » est une confrontation basée sur la vitesse sur un parcours en milieu naturel.

2.1.2 Parcours

Le parcours :

- est encadré par une ligne de départ et une ligne d'arrivée,
- se déroule en milieu naturel et outre d'être composé des difficultés naturelles du terrain (collines, bosses naturelles, dévers, pentes, zones à l'aérologie moins organisée, etc.) il peut aussi être agrémenté :
 - d'obstacles artificiels (modules, bottes de paille, etc....)
 - modelés de terrain artificiel (bosses, rampes, ...)

2.1.3 Durée de la course

Le temps de parcours est à l'appréciation du directeur de course.

2.1.4 Présentation du tracé

Le tracé du parcours est présenté aux compétiteurs au moment du briefing. Le sens de contournement des points de passage obligatoires est décidé par le directeur d'épreuve.

2.1.5 Classement

Le classement de la manche est effectué selon l'ordre d'arrivée.

2.2 Validation d'une course

Une course ne peut être validée qu'à partir du moment où au moins la moitié (arrondi au chiffre supérieur) des compétiteurs à franchi la ligne d'arrivée l'aile en vol en ayant réalisé l'ensemble du parcours dans des conditions de vent suffisantes et dans le délai imparti.

Le vent minimum doit être à l'appréciation du directeur de course et du représentant des compétiteurs.

2.3 Délai imparti pour effectuer une course

2.3.1 Définition

Le délai imparti pour effectuer une course est égal au temps mis par le premier compétiteur ayant régulièrement effectué le parcours et ayant franchi la ligne d'arrivée multiplié par un facteur de 2.

2.3.2 Compétiteurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans le délai imparti

Tous les compétiteurs n'ayant pas franchi la ligne d'arrivée dans le délai imparti sont classés derniers ex aequo.

2.4 Le tracé d'une course

2.4.1 Tracé initial de la course

Le tracé de la course est défini par le **directeur d'épreuve** après consultation du **comité de course** au regard :

- Des conditions météorologiques et de son évolution prévisible,
- De l'état de la neige et de son évolution, prévisible
- De l'espace de compétition disponible.

2.4.2 Modifications du tracé initial de la course

Le tracé d'une course peut être modifié à tout moment entre deux courses par le directeur d'épreuve au regard :

- des difficultés rencontrées par les compétiteurs sur le parcours,
- de l'évolution des conditions météorologiques,
- de l'évolution de l'état de la neige,
- de la dégradation de la surface de la neige aux points de passage,



En cas de changement de tracé du parcours, ses modifications doivent être signalées aux compétiteurs par le directeur d'épreuve par les moyens appropriés à sa disposition (briefing, notification écrite sur le panneau officiel de l'épreuve, annonce orale par haut parleur)

2.4.3 *Reconnaissance du tracé d'une manche par les concurrents*

Les concurrents peuvent être autorisés à reconnaître le tracé de la course par le directeur d'épreuve avec leur aile uniquement lors des périodes d'**entraînement officiels**.

2.4.4 *Faisabilité du parcours de la course*

La force et la direction du vent doivent permettre d'effectuer le parcours grâce à la traction de l'aile. Si au regard des conditions de vent le parcours s'avère infaisable, seul le directeur de course après contact avec le(s) compétiteur(s) membre(s) du comité de course disponible(s) peut annuler la course en cours.

2.5 Dégagement des obstacles nécessitant un saut.

2.5.1 *Voie d'évitement*

Lorsque des obstacles naturels ou artificiels doivent être franchis par un saut, le directeur d'épreuve doit prévoir une **voie d'évitement** ne nécessitant pas de saut pour les contourner. Suivre la voie d'évitement doit représenter un parcours plus long pour les compétiteurs qui l'emprunteraient.

2.5.2 *Marques d'évitement*

La position des **marques d'évitement** (qui permettent de contourner un obstacle) ainsi que le sens de passage de ces marques doivent être définis et clairement présentés par le directeur d'épreuve lors du briefing et consignés sur le panneau de départ.

2.6 Le départ

2.6.1 *La ligne de départ*

La ligne de départ peut être :

- Soit la ligne droite virtuelle comprise entre deux marques de départ,
- Soit une ligne librement définie par le directeur d'épreuve et clairement symbolisée au sol et elle-même délimitée par deux **marques de départ** à chacune des extrémités.

Sa position, ses délimitations et le sens de passage sont définis et clairement présentés par le directeur d'épreuve lors du briefing et consignés sur le panneau de départ. Le franchissement de la ligne de départ est interdit durant la minute avant le départ sous peine de disqualification.

2.7 Points de passage obligatoire

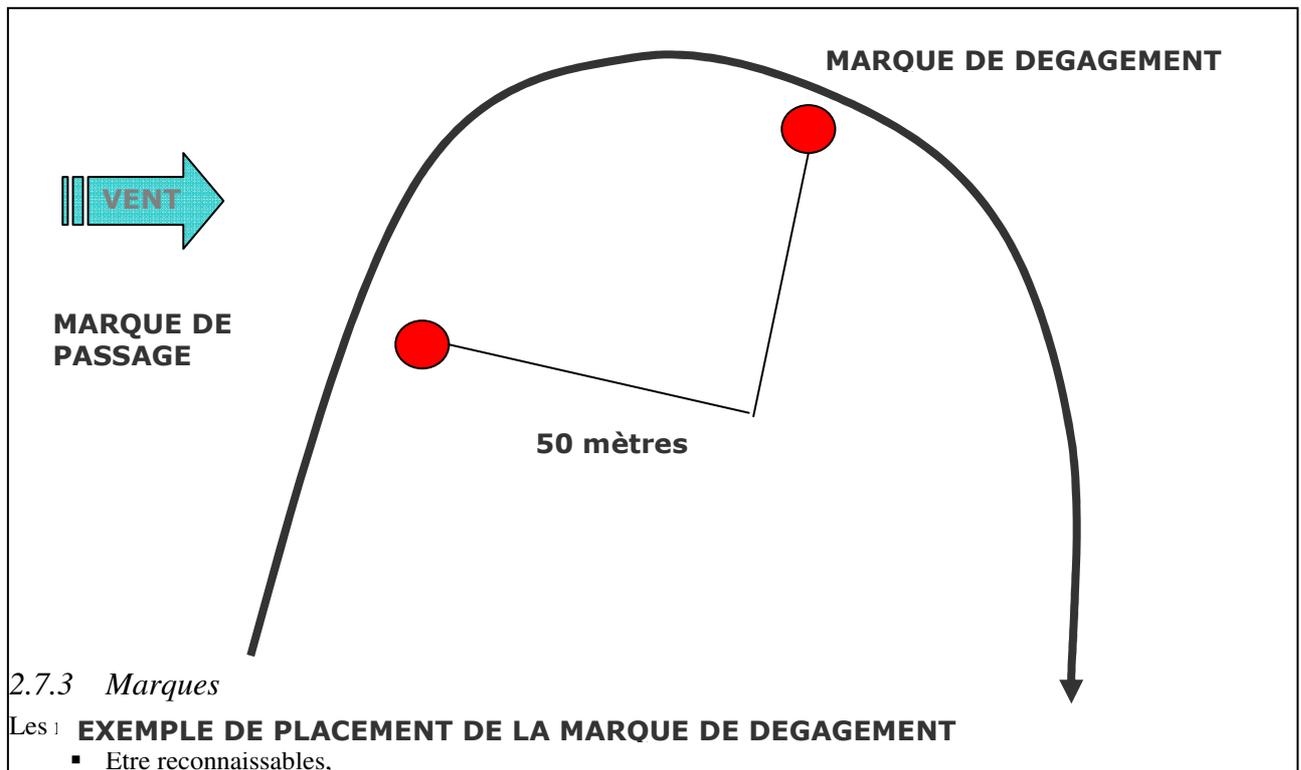
Un point de passage obligatoire est signalé par une **marque de passage ou deux marques et le sens de passage doit être précisé**. Lorsque nécessaire un juge vérifie le passage des compétiteurs.

2.7.1 *Marque de passage*

Une marque de passage est un objet naturel ou artificiel (cône de chantier par exemple) exprimant un point du parcours que les compétiteurs doivent obligatoirement contourner. Si cela est nécessaire le passage sera matérialisé par deux marques

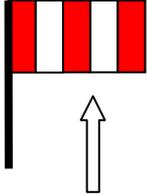
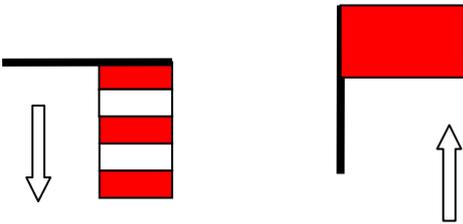
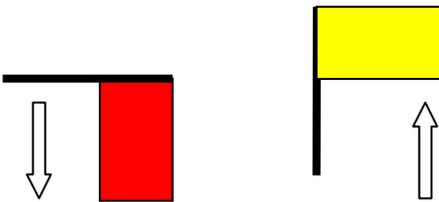
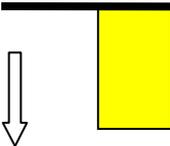
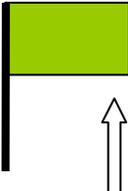
2.7.2 *Marque de dégagement*

Lorsque la marque de passage force les compétiteurs à un virage d'un angle tel qu'une agglomération des compétiteurs puisse se produire et nuire au bon déroulement de la course, le directeur de course doit positionner une marque complémentaire à la marque de passage dénommée **marque de dégagement** qui décomposera l'angle du virage.



2.7.4 *Procédure de départ*

Les départs des manches doivent être donnés selon la procédure consignée dans le tableau suivant :

SIGNAL	PAVILLON CORRESPONDANT	signal sonore	Minutes avant le départ
APERCU 	Mise en place du pavillon APERCU (rayé rouge et blanc)	1 signal	variable
AVERTISSEMENT 	Descente du pavillon APERCU Mise en place du pavillon rouge	1 signal	5
Préparatoire 	Descente du pavillon ROUGE Montée du pavillon JAUNE	Pas de signal	4
Une minute 	Descente du pavillon JAUNE	Pas de signal	1
Départ 	Montée du pavillon VERT	1 signal	0

Les signaux visuels (drapeaux) priment sur toute autre forme d'indication.

2.7.5 Présence des compétiteurs au départ

Il est de la responsabilité des compétiteurs :

- de se tenir informés des courses auxquelles ils doivent participer,

- d'être présents au moment du signal de l'avertissement du départ des courses auxquelles ils doivent participer.

2.8 L'arrivée

2.8.1 *La ligne d'arrivée*

La ligne d'arrivée est soit la ligne de départ, soit une ligne différente de la ligne de départ qui peut être :
Soit la ligne droite virtuelle comprise entre deux marques d'arrivée,

- Soit une ligne librement définie par le directeur d'épreuve et clairement symbolisée au sol et elle-même délimitée par deux **marques d'arrivée** à chacune des extrémités.

Sa position ses délimitations et le sens de passage sont clairement spécifiés lors du briefing des compétiteurs et consignés sur le panneau de briefing.

2.8.2 *Procédure d'arrivée*

Les compétiteurs doivent passer la ligne d'arrivée l'aile en vol et munis de tout leur équipement de départ.
C'est le passage de la tête du concurrent qui signifie le passage effectif de la ligne d'arrivée.

2.8.3 *Ordre d'arrivée et classement*

Le classement est effectué par le directeur d'épreuve après information du déroulement de la manche auprès des pointeurs d'arrivée et des juges de parcours selon l'ordre d'arrivée.

3 LES MANCHES

3.1 Définition

Une manche représente un ensemble de courses faisant l'objet d'une attribution de points comptant pour le classement final de l'épreuve.

3.2 Manche validée

Une manche est validée lorsqu'elle a été courue par tous les compétiteurs inscrits et qu'elle a donné lieu à un classement pour chacun d'entre eux.

3.3 Format d'une manche

Le directeur de course décidera après avis du comité de course du format de la manche au regard

- du nombre de compétiteurs inscrits,
- de l'espace disponible avant et sur la ligne de départ
- du tracé de la course
- de la force et direction du vent.

3.4 Répartition des compétiteurs

Les compétiteurs courent rassemblés en « **groupe de course** ».

Les séries SKI et SNOWBOARD courent séparément.

Les classes OPEN et JEUNE courent séparément.

3.5 Groupes de course

Les différents groupes de course sont :

GROUPES DE COURSE	GROUPES DE CLASSEMENT
SKI OPEN H&F	SKI HOMMES OPEN
	SKI FEMMES OPEN
SNOWBOARD OPEN H&F	SNOWBOARD HOMMES OPEN
	SNOWBOARD FEMMES OPEN
SKI JEUNE H&F	SKI HOMMES JEUNES
	SKI FEMMES JEUNES
SNOWBOARD JEUNE H&F	SNOWBOARD HOMMES JEUNES
	SNOWBOARD FEMMES JEUNES
	SNOWBOARD FEMMES JEUNES

3.6 Les différents formats de manche utilisables

3.6.1 *Manche courue en course unique*

Manche sur laquelle les compétiteurs de chaque **groupe de course** courent ensemble.

3.6.2 *Manche courue en poules*

Manche sur laquelle les compétiteurs de chaque **groupe de course**, sont divisés en poules.

Selon la longueur de la manche, le temps disponible, le directeur d'épreuve peut décider d'un format en simple élimination ou d'un format en double élimination

3.6.3 *Manche en format simple élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum*

Voir annexe 1

3.6.4 *Manche en format simple élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum*

Voir annexe 2

3.6.5 *Manche en format double élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum*

Voir annexe 3

3.6.6 *Manche en format double élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum*

Voir annexe 4

3.7 Les poules de course

Sauf situation d'espace et de vent permettant un nombre supérieur, les poules sont normalement constituées de 8 compétiteurs au minimum et de 16 compétiteurs au maximum.

Le nombre de poules est décidé par le **directeur de course** en concertation avec le **comité de course** avant le premier briefing au regard du nombre de compétiteurs inscrits de l'espace disponible sur la ligne de départ, sur la zone de course et de la force et direction du vent sur la base des propositions suivantes :

Jusqu'à 16 compétiteurs inscrits	une seule poule
De 17 à 32 compétiteurs inscrits	2 poules
De 33 à 64 compétiteurs	4 poules

3.8 Nombre de points attribués à chaque manche validée

Lors de chaque épreuve, pour chaque **groupe de classement** il est établi un classement avec l'attribution de points équivalent selon le diagramme suivant :

0,7 points au 1er
2 points au 2ème
3 points au 3ème
et ainsi de suite.....

4 EPREUVES

4.1 Définition

Une **épreuve** du Championnat de France de snowkite « open distance » est une manifestation sportive composée d'une ou de plusieurs **manches**. Pour qu'une épreuve soit validée, il faut qu'il y ait au moins une manche validée. Les épreuves sont obligatoirement programmées sur un minimum de deux jours consécutifs.

4.2 Nombre maximal de compétiteurs par épreuve

Sauf si annoncé sur le calendrier, il n'y a pas de nombre maximal de compétiteur fixé par épreuve.

4.3 Manches comptabilisées sur une épreuve

Toutes les manches validées lors d'une épreuve comptent et sont de la même valeur pour l'édition du classement de l'épreuve

4.4 Classement

Le classement final d'une épreuve est proclamé à l'issue de la compétition par le directeur d'épreuve.

L'attribution du rang dans le classement d'une épreuve est fonction de la somme des points obtenus par le compétiteur à l'issue de l'ensemble des manches validées.

Dans chacun des 8 groupes de classement, est déclaré vainqueur de l'épreuve, le compétiteur ayant obtenu le plus petit nombre de points.

4.5 Nombre de points attribués lors de chaque épreuve

4.5.1 *Définition*

Tous compétiteur de chacun des « **groupes de classement** » participant à une épreuve du championnat de France se verra attribuer un nombre de points tenant compte de son rang et du nombre de participants à cette épreuve.

4.5.2 *Formule de calcul*

Le nombre de points obtenus par un compétiteur sur une épreuve se calcule en appliquant la formule d'interpolation logarithmique :

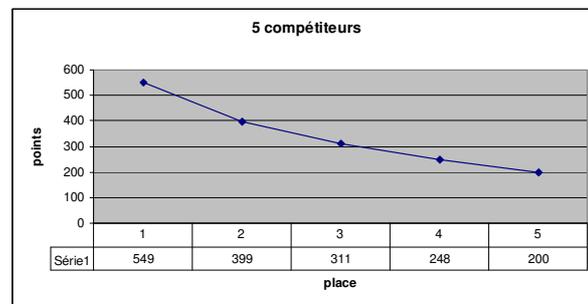
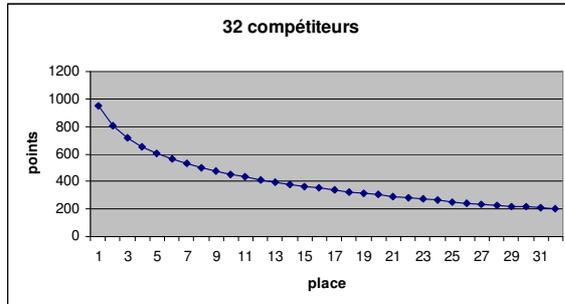
$$\text{Pts} = \text{Pts Dernier} + \text{Pts Premier} \times \text{Log} (\text{Nb Classés} / \text{Place})$$

Avec : Place place du compétiteur à l'épreuve
Nb Classés nombre de compétiteurs classés à l'épreuve dans le groupe de classement considéré.
Pts Dernier 200 points

4.5.3 Groupes de classements opérés par épreuve

L'attribution des points sur une épreuve est effectuée distinctement pour chacun des 8 **groupes de classement**.

4.5.4 Exemples de distribution de points



4.6 Attribution des points pour une épreuve non courue

Si aucune manche n'est validée lors d'une épreuve ou si une épreuve ne peut être courue en raison de conditions défavorables il est attribué à chaque participant présent à cette épreuve **100 points de participation**.

5 COMPORTEMENT DES COMPÉTITEURS

5.1 Règles de priorité de passage

Les priorités de passage sont applicables lors des entraînements, des évolutions sur la zone de départ ainsi que pendant la manche.

5.1.1 Routes convergentes

Lorsque deux compétiteurs ont une route convergente, le compétiteur la main gauche en avant doit accorder la priorité de passage.

5.1.2 Routes sous la même amure

Lorsque deux compétiteurs ont la même main en avant (sont sur la même amure), celui au vent doit accorder la priorité à l'autre.

5.1.3 Comportement du compétiteur devant accorder priorité

Un compétiteur devant accorder la priorité à un autre ne doit pas forcer le passage et doit :

- soit ralentir,
- soit stopper.

5.1.4 Position de l'aile

En cas de croisement ou de dépassement le compétiteur sous le vent doit abaisser son aile le compétiteur au vent doit la lever. Le compétiteur dépassant est autorisé à positionner son aile dans la zone la plus favorable.

5.1.5 Dépassement

Un compétiteur dépassé doit rester autant que possible sur le même cap sauf si il doit éviter un obstacle se trouvant sur ce cap. Le compétiteur dépassant ne doit pas gêner un compétiteur dépassé.

5.2 Le saut- le vol

5.2.1 *Définitions*

Le **vol** est une situation pendant laquelle le pratiquant se déplace d'un point haut à un point bas en vol équilibré ou entre deux points en profitant d'une ascendance, et pendant laquelle les axes « corde de l'aile » et « déplacement » sont quasiment parallèles. Le pratiquant utilise son aile de traction comme un aéronef.

Le **saut** est une interaction dynamique entre le pratiquant et son aile qui permet une sustentation du pratiquant limitée dans le temps et dans l'espace et pendant laquelle les axes « corde de l'aile » et « déplacement » ne sont pas parallèles.

5.2.2 *Interdiction de vol*

Considérant que l'aile de traction n'est pas un aéronef le vol est interdit durant les épreuves.

5.3 Déplacement – aile au sol – relance.

5.3.1 *Mode de déplacement*

Le déplacement des compétiteurs sur le parcours doit s'effectuer exclusivement grâce à la traction de l'aile et/ou à la gravité et/ou grâce à l'énergie cinétique accumulée. Quel que soit le mode de déplacement, l'aile doit rester en vol.

5.3.2 *Aile au sol*

Lorsqu'une aile est tombée à terre, son compétiteur doit la remettre en vol avant de continuer à progresser sur le parcours.

5.3.3 *Relance du compétiteur*

Lorsque le compétiteur est quasiment à l'arrêt, la **relance**, en ski grâce au « pas de patineur » ou un pied au sol en snowboard, est autorisée.

5.4 Aide extérieure

Durant la phase de départ et de parcours, seuls les compétiteurs d'une même course peuvent s'entre aider. Sauf pour des raisons de sécurité, aucune autre forme d'aide extérieure auprès des compétiteurs n'est possible en phase de départ ou de parcours hors la zone technique de préparation.

6 EQUIPEMENT DES COMPÉTITEURS

6.1 Equipement personnel

Le port du casque lors des entraînements et des manches est obligatoire. Le port d'un équipement de protection supplémentaire est vivement conseillé.

6.2 Système de sécurité des ailes

Toutes les ailes doivent être équipées d'un système permettant :

- 1) dans les situations de perte de contrôle d'annuler ou de réduire suffisamment l'effort de traction de l'aile au point d'accrochage principal tout en gardant un lien avec l'aile afin d'éviter en la perdant de créer un risque potentiel aux tiers.
- 2) de se désolidariser totalement de son aile (si après cette réduction ou annulation de l'effort de traction le pratiquant est encore ou de nouveau en péril)

6.3 Changement d'équipement

Le changement d'équipement de glisse ou de traction est autorisé à tout moment seulement à l'intérieur de la zone de préparation.

6.4 Lignes de pilotage

Mesurées depuis la barre de pilotage à l'accrochage sur l'aile, la longueur maximum des lignes est de 27 mètres. Les lignes en kevlar ou en câble métallique sont interdites

7 DIVERS

7.1 Comité de course

Le comité de course est composé du directeur d'épreuve et de deux compétiteurs dont un au moins est membre d'un organisme fédéral du massif organisateur.

7.2 Actions ou comportements condamnables – sanctions

Selon la gravité et la répétitivité des comportements transgressant le règlement, les sanctions disciplinaires sont choisies puis prononcées par le directeur d'épreuve à partir du registre exposé dans l'annexe 5. Les sanctions peuvent être cumulatives. L'exclusion des compétitions de la F.F.V.L. ne pourra être prononcée que par la commission disciplinaire de la F.F.V.L.

8 LISTE DES ANNEXES

Annexe 1

Manche en format simple élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum

Annexe 2

Manche en format simple élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum

Annexe 3

Manche en format double élimination avec 2 poules de 16 compétiteurs maximum

Annexe 4

Manche en format double élimination avec 4 poules de 16 compétiteurs maximum

Annexe 5

Actions ou comportements condamnables – sanctions

Annexe 6

Guide de l'organisateur